Date de publication : 18/03/2024

Envoyé en préfecture le 10/03/2024
Reçu en préfecture le 10/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240229-D19_02_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D19.02.2024

Objet : D19.02.2024 - FINANCES_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 21

Pouvoir : 5

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BERNARD Anita, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBIN Nathalie

Objet : D19.02.2024 - FINANCES_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024
Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2023 :

	Sèvremont
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,80 %
Taxe sur le foncier bâti	30,66 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,50 %

Il propose de reconduire les mêmes taux sur 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Nathalie DUBIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT 85700